

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt le mardi 25 février, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Henri WOLFF, Maire ; à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 14 février 2020.

Etaient présents : M. Jean GOETZ, M. Camille OSWALD, Adjoints au Maire;
Mme Anne MARTIN, Mme Angèle BERNERT, Mme Corinne CROMER, M. Benoît GERBER, M. Pascal COMTE,
M. Etienne MENDENI, M. Jean-Michel LORENTZ, M. Patrick HERRMANN, M. Charles SOLLER, M. Christophe JOSEPH.

Absents excusés : Mme Martine HOFF, qui donne procuration à Mme Corinne CROMER
M. Joseph GROSS, qui donne procuration à M. Pascal COMTE

ORDRE DU JOUR

2020-01	Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2019
2020-02	Désignation d'un secrétaire de séance
2020-03	ONF : programmes de travaux 2020
2020-04	Participation financière à la fête des aînés organisée en commun avec la commune d'Eckartswiller
2020-05	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG67
2020-06	Diagnostic des RPS : adhésion au groupement de commande du CDG67
2020-07	Avenant à la convention d'adhésion au service "paie à façon" du CDG67
2020-08	Comptes administratifs 2019
2020-09	Comptes de gestion 2019
2020-10	Affectation résultats 2019
2020-11	Lotissement "les Jardins" : vente de terrains
2020-12	Divers et communication

2020-01 Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2019 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2020-02 Désignation du Secrétaire de séance

Mme Angèle BERNERT, Conseillère Municipale en exercice, a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de la présente séance.

2020-03 ONF : programmes de travaux 2020

2020-03-01 Forêt communale : programmes de travaux 2020

Monsieur le Maire soumet les programmes des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt communale, proposés par les services de l'ONF

Travaux d'exploitation

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

- APPROUVE le programme des travaux d'exploitation état prévisionnel des coupes en forêt communale pour l'exercice 2020, présenté par l'ONF, tel qu'il figure en annexes 2020-03-01/1.
- DEMANDE le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour ces travaux.

Travaux patrimoniaux

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION APPROUVE le programme tel qu'il figure en annexes 2020-03-01/2 au présent procès-verbal.

2020-03-02 Forêt indivise : programmes de travaux 2020

Monsieur le Maire soumet les programmes des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt indivise.

Travaux d'exploitation

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

- APPROUVE le programme des travaux d'exploitation état prévisionnel des coupes en forêt indivise pour l'exercice 2020, présenté par l'ONF, tel qu'il figure en annexes 2020-03-2/1.
- DEMANDE le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour ces travaux.

Travaux patrimoniaux

Après examen des différents documents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

- APPROUVE les programmes tels qu'ils figurent en annexes 2020-03-2/2 au présent procès-verbal.
- DEMANDE que le détail des travaux de 24 230 € HT de protection contre le gibier par clôture en parcelle 9 soit fourni.

2020-04 Participation financière à la fête des aînés organisée en commun avec la commune d'Eckartswiller

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le décompte relatif aux frais engagés par la commune d'Eckartswiller pour l'organisation de la fête des aînés organisée en commun avec la commune de Saint-Jean-Saverne, le 1^{ER} décembre 2019.

Le solde étant à la charge de la commune de Saint-Jean-Saverne est d'un montant de 2101,67 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le décompte d'un montant de 2101,67 €.

DIT que la dépense sera imputée au compte 62878 du budget primitif 2020.

2020-05 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG67

Le Maire rappelle, qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.

- Conditions : 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

- Conditions : 1.45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion à 3% du montant de la cotisation.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

2020-06 Diagnostic des RPS : adhésion au groupement de commande du CDG67

Vu l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 28 novembre 2019 ;

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif ainsi que le remboursement des frais de gestion à hauteur de 8%.

2020-07 Avenant à la convention d'adhésion au service "paie à façon" du CDG67

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, des éléments suivants.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin est une structure d'appui et de conseil aux employeurs publics en matière de gestion des personnels.

A ce titre, le Centre de Gestion peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, conformément à l'art. 25 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Dans ce cadre, il propose notamment aux collectivités un service de « Paie à Façon » afin de les assister dans l'établissement de la paie des agents et des élus.

La prestation proposée consiste à faire supporter par le Centre de Gestion l'intégralité des étapes de réalisation de la paie. Cela permet d'une part d'avoir une assurance sur la fiabilité des traitements et leur conformité au regard des règles toujours très complexes et fluctuantes en ce domaine ; mais d'autre part permet également de concentrer nos personnels sur les services en relation avec le public en les déchargeant des tâches chronophages et fastidieuses de réalisation des paies.

La prestation de paie à façon se réaliserait aux conditions suivantes :

Le traitement de la paie :

- Réalisation des bulletins de paie quelles que soient les spécificités des agents / élus
- Fourniture et édition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuelles ou trimestrielles
- Réalisation (sur demande de la collectivité) du bordereau mensuel/trimestriel à destination de l'URSSAF
- Envoi et réception des données relatives au prélèvement à la source
- Réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS)
- Assistance et expertise d'un conseiller spécialiste de la paie et en veille permanente sur la réglementation

Le coût de la prestation :

La contribution au Centre de Gestion est fixée sur la base d'un coût au bulletin : traitement de la paie par mois et par bulletin 15 € ; soit un coût annuel prévisionnel pour notre collectivité de : 6 bulletins x 15 € = 90 € X 12 mois soit 1080,00 €

Une convention sera établie entre le Centre de Gestion et la Mairie dont le projet sera joint en annexe.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir :

- Approuver le principe d'adhésion au service de paie à façon proposé par le Centre de Gestion
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Considérant l'intérêt pour notre structure d'adhérer à ce service, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- DE CONFIER la réalisation de la paie des agents et des élus au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent
- D'INSCRIRE les crédits au budget 2020.

2020-08 Comptes administratifs 2019

N° 2020-08-01 Compte administratif 2019- Budget commune

Monsieur Jean GOETZ, Adjoint au Maire soumet à l'examen des conseillers réunis, le compte administratif 2019 du budget communal, qui se traduit par les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	REALISE	REALISE
DEPENSES	656 572,95 €	368 618,29 €
RECETTES	626 564,27 €	433 268,98 €
REPORT N-1	- 60 723,89 €	68 953,56 €
RESTES A REALISER DEPENSES	88 550,00 €	
RESTES A REALISER RECETTES	232 585,00 €	
RESULTAT CUMULE	53302,43 €	133 604,20 €

Excédent global de clôture 186 906,68 €

Le Maire s'étant retiré de la séance, il est procédé au vote du compte administratif 2019 du budget communal, sous la présidence de M. Jean GOETZ, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le compte administratif 2019 du budget communal ainsi présenté.

Monsieur le Maire reprend la séance.

N° 2020-08-02 Compte administratif 2019- Budget annexe lotissement

Monsieur Jean GOETZ, Adjoint au Maire présente à l'examen des conseillers réunis, le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement, qui se traduit par les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	REALISE	REALISE
DEPENSES	1 380 336,02 €	622 555,18 €
RECETTES	1 306 792,86 €	683 298,26 €
REPORT N-1	393 207,14 €	117 272,69 €
RESULTATS	319 663,98 €	178 015,77 €

Le Maire s'étant retiré de la séance, il est procédé au vote du compte administratif 2019 du budget annexe lotissement, sous la présidence de M. Jean GOETZ, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le compte administratif 2019 du budget annexe lotissement ainsi présenté.

Monsieur le Maire reprend la séance.

2020-09 Comptes de gestion 2019

N° 2020-09-01 Compte de gestion 2019 - Budget commune

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019, budget communal, arrêté par Madame Simone FISCHER, receveuse municipale, qui reprend les comptes de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte de Gestion 2019 budget communal, dressé par la receveuse municipale, qui n'appelle ni observation, ni réserve,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° 2020-09-02 Compte de gestion 2019 - Budget annexe lotissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2019, budget annexe lotissement, arrêté par Madame Simone FISCHER, receveuse municipale, qui reprend les comptes de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le Compte de Gestion 2019, budget annexe lotissement, dressé par la receveuse municipale, qui n'appelle ni observation, ni réserve,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2020-10 Affectation résultats 2019

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget communal, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2019 : 133 604,25 €

- Affectation du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 0,00 €

- Report du solde d'excédent de fonctionnement (compte 002) : 133 604,25 €

2020-11 Lotissement "les Jardins" : vente de terrains

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande d'acquisition de lot au lotissement « Les Jardins, qui a été déposée en mairie :

N° lot	Surface totale en are	Prix de vente HT	Prix de vente TTC	ACQUEREUR
20	6,01	61 103,67 €	73 324,40 €	Mme BERNARHDT Delphine M. TENCZYNSKI Cédric 13, rue de Haegen 67700 SAVERNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la cession du lot précité et DONNE tout pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tout acte se rapportant à cette aliénation en tant que représentant de la Commune.

2020-12 Divers et communication

2020-12-1 Cotisation 2020 à l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le règlement de la cotisation à l'association des Maires du Département du Bas-Rhin. Cette dépense sera imputée au compte 6281 du budget primitif 2020.

2020-12-2 Participation 2020 au Syndicat du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le règlement de la participation 2020 au Syndicat du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Cette dépense sera imputée au compte 65548 du budget primitif 2020.

Délibération certifiée exécutoire,
Compte tenu de sa transmission à la Préfecture du Bas-Rhin et de sa publication.

Le Maire,
Henri WOLFF